

PAS À PAS

MASA - Cidex 25, Boîte Postale n° 40 - 77176 Savigny-le-Temple
N° d'Affiliation à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : 04170 - N° SIRET : 433 890 522 00017 APE 926C -
N° d'Agrément Jeunesse et Sports : AS 77 03 1137



Randonnée découverte au Pays de George Sand Mois de juin 2018

Une semaine de randonnées autour d'Argenton sur Creuse

Principe de la randonnée découverte

Du **dimanche 10 juin** (dîner) au **dimanche 17 juin** (p.dej).

- 6 ou 7 circuits totalisant une soixantaine de kms
- 5 ou 6 visites de sites d'intérêt local.

**Le nombre maximum de participants est fixé à 16 personnes
(limite de l'hébergement)**

L'hébergement

Hôtel du Lac à Crozant, pont de Crozant, 23160 Crozant

- Hébergement en chambre double, pension complète
- Repas et pique-niques fournis par l'hôtel
- les boissons sont non comprises et sont en supplément

Les circuits

Les circuits sont balisés, pour la plupart, par le comité départemental de randonnée pédestre.
Les déplacements vers les lieux de départ des circuits se feront **en véhicules particuliers**.

J1 - dimanche 10 juin

- Accueil à partir de 17h
- Installation
- Dîner à l'hôtel
-

J2 - lundi 11 juin

- Randonnée Dampierre Gargillesse (11 km)
- Pique-nique
- Visite de la maison de George Sand à Gargillesse
-

J3 - mardi 12 juin

- Visite guidée d'Argenton sur Creuse
- Pique-nique
- Randonnée boucle de St Gaultier (6 km)

J4 - mercredi 13 juin

- Randonnée du rocher de la Frileuse (13 km)
- Pique-nique
- Visite de l'arboretum de la Sedelle

J5 - jeudi 14 juin

- Randonnée le temps de la batteuse (11.5 km)
- Pique-nique
- Randonnée boucle du Pin (4.5 km)
-

J6 - vendredi 15 juin

- Randonnée à Nohant/Vic (10 km)
- Visite de la maison de George Sand à Nohant
- Pique-nique
- Visite de la basilique de Neuvy-St-Sépulcre
-

J7 - samedi 16 juin

- Visite des ruines de Crozant et chemin des peintres (4 km)
- Randonnée sur les pas de Monet (6.5 km)
- Pique-nique
- Randonnée confluent des deux creuses (3 km)
-

J8 - dimanche 17 juin Fin du séjour

- Libération des chambres
- Départ après le petit déjeuner
- Visite d'Argentomagus

Repas optionnel au restaurant « le Clap d'Argenton » (environ 25 €, non compris dans le coût du séjour)

Nota : l'animateur se réserve la possibilité d'adapter ce programme en fonction des conditions climatiques

Le voyage

- Véhicules particuliers. Voyage à organiser par les participants.
(prix non inclus dans le coût du séjour)

Annulation d'une inscription

Sur justificatif exclusivement :

Hébergement : pas d'assurance annulation proposée par l'hôtel

Les conditions d'annulation sont décrites dans « l'annexe au règlement intérieur » de l'association concernant les randonnées découvertes (voir l'extrait ci-dessous).

Pour les autres services (transport, visites, etc.)

- le remboursement sera fonction des conditions appliquées par chaque fournisseur

Budget estimé

Hébergement pension complète + annexes (bus, bateau, train, visites, etc.)

Total séjour / personne → 450 € base 16 personnes

Ce montant tient compte d'un supplément de 9 € par personne qui représente une estimation des frais de préparation du séjour par l'animateur.

Ce montant sera régularisé lors du règlement du solde.

Important : Bien que très exceptionnelles (exemple changement de TVA), les dépenses supplémentaires facturées par les prestataires seront demandées aux participants à l'issue du séjour.

Conditions de règlement

L'échéancier proposé est le suivant :

- 1^{er} acompte de réservation de 50 euros avant le 31 août 2017

Puis, à votre choix :

- Règlement du solde de 400 euros en une seule fois avant le 30 avril 2018

(nota : cette option pourra être annulée si des fournisseurs exigent des règlements échelonnés)

- Ou paiement fractionné :

- 2^{ème} acompte de 100 euros avant le 30 novembre 2017
- 3^{ème} acompte de 100 euros avant le 31 janvier 2018
- 4^{ème} acompte de 100 euros avant le 30 mars 2018
- 5^{ème} acpte (solde) de 100 euros avant le 31 mai 2018

Extrait de l'annexe au règlement intérieur de l'association concernant les randonnées découvertes

Annulation d'une participation à une randonnée découverte

Les frais d'annulation seront appliqués conformément aux contrats signés avec les organismes.

Les organismes de vacances (hébergement, transport, loisirs, etc.) imposent un engagement de réservation de plus en plus tôt. Fréquemment nous devons verser une avance jusqu'à un an avant la randonnée découverte, le nombre exact d'inscrits pouvant être ajusté en général trois mois avant son début. (mais déjà à cette date certains organismes appliquent des pénalités d'annulation).

Sans contrat « d'assurance annulation »

Les conditions d'annulation (avec justificatif) seront les suivantes :

- plus de trois mois avant le début de la randonnée découverte, les acomptes seront remboursés en intégralité, sauf si un prestataire les conserve.
- Entre trois mois et le début de la randonnée découverte, les acomptes ne seront remboursés qu'après la réalisation du déplacement déductions faites des pénalités et des frais qui auront été appliqués.
- En cas de remplacement le remboursement sera immédiat.

Avec contrat « d'assurance annulation »

Sauf en cas de remplacement, ce sont les conditions du contrat qui s'appliqueront,

Attention : ces contrats d'assurance ne concernent en général que les organismes d'hébergement. Les autres prestations (transports, visites, etc.) seront soumises aux conditions des différents contrats.

PAS À PAS

MASA - Cidex 25, Boîte Postale n° 40 - 77176 Savigny-le-Temple
N° d'Affiliation à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : 04170 - N° SIRET : 433 890 522 00017 APE 926C -
N° d'Agrément Jeunesse et Sports : AS 77 03 1137

Randonnée découverte au pays de
George Sand
Du 10 au 17 juin 2018

Bulletin d'inscription

Nom..... Prénom.....
Nom..... Prénom.....
Nom..... Prénom.....

Inscription
avant fin 31 aout 2017
accompagnée d'un chèque de
50€ / personne

Suivant échéancier ci-dessus, je choisis le règlement du solde :

- en une seule fois
- par paiement fractionné

Je souhaite (pour les personnes seules) :

- avoir une chambre single
- partager une chambre double

Précisions Complémentaires (régimes ou allergies) :

En cas d'annulation de ma part je m'engage à régler les éventuelles pénalités

Le :
Signature :

A retourner **avant le 31 aout 2017**
au siège de "pas à pas"

Maison des associations, rue de rougeau, cidex 25, boîte 40, 77176 Savigny le Temple
Ou à l'adresse du trésorier :
Jacques VERDET, 25 rue du Gatinais, 77176 Savigny le Temple